



Atelier Couture
2 lundis par mois, de 17h00 à 19h00,
dans les locaux de la DDTM à Vannes
2025-2026

L'ASCE 56, commission «Culture-Loisirs», vous propose d'ouvrir un atelier Couture, à compter de septembre 2025, soit :

Deux lundis par mois, de 17h00 à 19h00
(hors vacances scolaires)

dans les locaux de la DDTM de VANNES (1, allée du Général Le Troadec) la salle sera précisée ultérieurement.

Les cours seront assurés par une professionnelle de la couture, qui accueillera 10 personnes maximum, de tous niveaux (débutant, intermédiaire, experte).

Si vous êtes intéressé-e, merci de bien vouloir compléter et retourner le bulletin d'inscription, ci-joint, à Valérie RENAUDINEAU, permanente de l'ASCE 56, **avant le lundi 28 juillet 2025** (délai de rigueur).

Chaque participant-e devra se munir de sa propre machine à coudre et s'engage à être présent-e 10' avant le début du cours pour la mise en place de la salle.

Pour de plus amples renseignements, contacter :

Valérie Renaudineau, membre de la Commission Culture de l'ASCE 56
et responsable de cette activité, au **02 56 63 72 38**
ou par messagerie : valerie.renaudineau@developpement-durable.gouv.fr



ATELIER COUTURE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à retourner, dûment complété et accompagné du règlement,
à la permanence ASCE 56 - 1 Allée du Général Le Troadec – BP 520 – 56019 VANNES CEDEX

NOM : PRENOM :

N° tél personnel : 0..... N° tél portable (obligatoire) : 0.....

Mail personnel (obligatoire) : N° tél professionnel : 02

N° carte adhérent.e : 056 / Service / unité / autre :

S'inscrit aux cours de Couture, à compter de septembre 2025 (date exacte précisée ultérieurement).

Merci d'indiquer votre niveau en couture : Débutant·e Intermédiaire Expert·e

Tarif unique par adhérent.e	Mode de règlement
<p style="text-align: center;">150,00 €* (Pour la période* de septembre à juin 2026), soit : 15 € / mois et 7,50 € / cours</p>	<p><input type="checkbox"/> Chèque bancaire : Possibilité de régler en 3 chèques bancaires de 50,00 € dates d'encaissement : 27/10/25 - 27/02/2026 et 29/05/2026</p> <p><input type="checkbox"/> Chèque vacances :</p> <p><input type="checkbox"/> Espèces :</p>

* Le tarif indiqué tient compte de la participation (50 %) de l'ASCE 56.

** Aucun remboursement ne sera effectué pendant cette période.

Fait à le 2024

Signature de l'adhérent·e :